

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026 A 17H

COMMUNE DE LA GUILLERMIE

Affichage du 17 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

Le conseil municipal s'est réuni le : 21 avril 2026 dans la salle du conseil sous la présidence de M. PERRUCHE Gilles, maire de LA GUILLERMIE.

Présents : MM. PERRUCHE Gilles _ GIRONDE Marguerite _ DESBATISSE Martine _
ECHAROUX Philippe _ BARGOIN Évelyne _ AUBRET Mariane

Absent excusé : CAYLA Xavier _ THERON Paul _ RAJOT Paul _ BEURRIER Laurène _
CORAJOD Samuel

Secrétaire de séance : DESBATISSE Martine

Ouverture de séance à 17h08.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026
- 2- Délibération pour soumission de la commune à la TVA réglementaire.
- 3- Bail commercial pour Auberge Communale.
- 4- Convention Auberge et camping.
- 5- Délibération Régie de recette intéressée pour gérance du camping municipal
- 6- Délibération tarifs location de la salle des fêtes.
- 7- Questions diverses.

1- Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026.
Approuvé à l'unanimité.

2- Délibération pour soumission de la commune à la TVA réglementaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
Les loyers de l'Auberge Communale sont soumis à la TVA réglementaire c'est pourquoi le conseil doit délibérer pour la mettre en place.
Approuvé à l'unanimité.

3- Bail commercial pour Auberge Communale.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal :
Pour la location de l'Auberge communale, un bail commercial doit être mis en place.
Approuvé à l'unanimité.

4- Convention Auberge et camping.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conventions pour la gérance de l'Auberge communale et la gérance du camping.

Concernant la convention de l'Auberge : Modification de l'article 6 concernant la résiliation du contrat. Réserve de M. THERON Paul concernant une clause entre les Associations et l'Auberge.

Concernant la convention du camping : Achat des produits de ménage par la mairie.

Les conventions seront envoyées au service juridique pour validation.

5- Délibération Régie de recette intéressée pour gérance du camping municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'encaissement des recettes du camping par le gérant une régie de recette intéressée doit être créée.

Le gérant encaisse les recettes à son nom et reverse ensuite 70% des recettes à la commune.

Approuvé à l'unanimité.

6- Délibération tarifs location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que la salle des fêtes communale est un équipement public destiné à accueillir des manifestations à caractère familial, associatif, culturel ou festif,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer des tarifs de location adaptés, équitables et conformes aux objectifs de service public,

Décide : - Les tarifs de location de la salle des fêtes communale sont fixés comme suit, à compter du 21 avril 2026 :

- Particulier et association de la commune : 100 € / week-end
- Particulier hors commune : 150 € / week-end

La réservation de la salle des fêtes s'effectue en mairie.
Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis va être demandé au SDE 03 pour la maintenance de l'éclairage public.

Fin de séance : 18H33